

Compte-rendu de réunion

Le 18 janvier 2012	Rédacteur : Christian LANOY
Objet : Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carcassonne	

La Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carcassonne s'est réunie pour la 4^{ème} fois le lundi 05 décembre 2011 à 15h30, dans la salle de réunion de l'aéroport de Carcassonne.

Vous trouverez en pièce jointe la feuille d'émargement des participants.

L'ordre du jour était le suivant :

- I. Validation du compte-rendu de la dernière Commission Consultative du 16 novembre 2010.
- II. Présentation du bilan d'activité de la plate-forme aéroportuaire par l'exploitant pour l'année 2011
- III. Présentation des propositions issues des réunions des groupes de travail pour la réduction des nuisances aux abords de l'aéroport :
 - Changement de cap au décollage pour l'aviation légère
 - Etude de nouveaux espaces d'évolution verticale pour le perfectionnement au pilotage
 - Nuisances occasionnées par les vols de nuit, gestion du dispositif d'allumage de la piste et information des usagers
- IV. Présentation du projet de code de bonne conduite et signature par les usagers
- V. Questions diverses

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DU 16 NOVEMBRE 2010

⇒ Le compte-rendu de la commission du 16 novembre 2010 est approuvé.

2. PRÉSENTATION DU BILAN D'ACTIVITÉ DE LA PLATE-FORME AÉROPORTUAIRE PAR VEOLIA TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2011

M. Lanoy, Directeur de l'aéroport présente Veolia Transport Aéroport de Carcassonne, nouveau gestionnaire de l'aéroport.

A propos du bilan de l'activité 2010, on note une baisse sensible du trafic.

a) **Les mouvements :**

- Le nombre de mouvements commerciaux baisse en 2011 de près de 6% par rapport à 2010.
- Le nombre de mouvements non commerciaux reste identique à 2010, mais il faut rappeler qu'une baisse de près de 20% est intervenue entre 2010 et 2009.

b) **Les passagers :**

- Le nombre de passagers commerciaux a baissé de plus de 10% par rapport à 2010 soit de plus de 20% par rapport à 2009 et de près de 25 % par rapport à 2007.
- Le taux de remplissage, malgré des écarts suivant les destinations, est en moyenne de 80%.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS ISSUES DES GROUPES DE TRAVAIL POUR LA RÉDUCTION DES NUISANCES AUX ABORDS DE L'AÉROPORT :

a) **Changement de cap au décollage pour les aéronefs évoluant en VFR :**

M. MOURoux présente le résultat de l'expérimentation sur l'altération de cap au décollage 28 (variation de 30 ° à droite au décollage 28 ce qui amène les aéronefs évoluant en VFR à cheminer par le Nord de Caux et Sauzens, dans un secteur jusqu'à présent moins urbanisé). Cette expérimentation a duré 6 mois.

Durant cette étude il n'y a pas eu de retour négatif de la part de pilotes, ni des contrôleurs.

M. DAIRIEN demande aux associations si cette expérimentation leur a semblé bénéfique ; ces derniers répondent qu'ils sont favorables à la pérennisation de cette expérimentation.

M. ESTEBAN même s'il n'a pas eu de retour de la part de la population s'oppose à la publication de ce changement de cap craignant que la prise en compte de cette modification de trajectoire dans l'élaboration d'un futur PEB n'empêche l'expansion de sa commune vers le Nord.

M. BOUCHERON confirme qu'il y aura certainement une modification du PEB s'il y a une nouvelle trajectoire, mais ne peut en préciser l'ampleur.

M. DAIRIEN trouve qu'il serait dommage de ne pas profiter des points positifs apportés par cette expérimentation.

Il propose après avis de M. BOUCHERON,

- De publier sur l'information aéronautique (AIP) cette altération de cap.
- De lancer une pré-étude de modification du plan d'exposition au bruit
- D'étudier ensemble si ce possible nouveau PEB aura des conséquences sur les plans d'urbanisation de Caux et Sauzens. Si c'était le cas, l'altération de cap serait retirée de la documentation aéronautique et les aéronefs évoluant en VFR reprendraient les trajectoires jusqu'à présent utilisées.

L'ensemble de l'assemblée accepte cette proposition.

b) Étude de nouveaux espaces d'évolution verticale pour le perfectionnement au pilotage :

L'aérodrome de Moussoulens a été fermé en septembre 2010. Le plancher du volume au dessus de Moussoulens ayant été jugé trop bas par le chef de centre ENAC Carcassonne, il a donc demandé que celui-ci soit relevé, ce qui après étude, a été accepté.

Deux volumes (Conques et La Cavayère) ont été proposés par l'ENAC afin de diversifier les possibilités d'évolution et ainsi diluer les nuisances sonores.

Le volume Conques n'a pu être retenu (espace aérien déjà bien encombré).

La Cavayère, plus à l'écart des différents cheminements aéronautiques, est le seul à pouvoir être retenu. La proposition de création de ce volume de perfectionnement au pilotage est donc soumise à l'assemblée.

M. DAIRIEN émet des réserves sur les modalités d'utilisation du volume « La Cavayère » en raison de la forte affluence touristique (Carcassonne Plage) en période estivale.

M. DECHIVRE et Mme STHEMER proposent de ne pas autoriser ce nouveau volume du 15 juin au 15 septembre, ce qui permettrait de ne pas créer de nuisances sonores sur ce site durant la période estivale et de permettre de mieux les répartir pendant les mois de l'année.

M. DAIRIEN et M. AMPHIMAQUE sont d'accord avec cette solution, la Cavayère sera un nouveau volume pour le perfectionnement au pilotage mais avec des restrictions.

M. DECHIVRE rappelle que si tous ces avions étaient munis de silencieux, il n'y aurait pas ces nuisances sonores.

c) Nuisances occasionnées par les vols de nuit, gestion du dispositif d'allumage de la piste et information des usagers :

M. LANOY fait remarquer qu'à l'exception de 2 soirs, il n'y a pas eu de gêne occasionnée par les vols de nuit.

M. DECHIVRE ne comprend pas pourquoi tous les avions viennent à Carcassonne.

M. BOUCHERON explique qu'il faut former les futurs pilotes à la diversité et pour cela ils vont sur tous les aérodromes de la région.

4. PRÉSENTATION DU PROJET DE CODE DE BONNE CONDUITE ET SIGNATURE PAR LES USAGERS :

Du 11 août au 29 octobre 2011 un notam a été publié interdisant les entraînements tour de piste de 21h00 à 05h00 TU.

M. BOUCHERON rappelle que seul un arrêté ministériel permettrait d'intégrer cette restriction dans la documentation aéronautique, ce qui n'est envisageable qu'une fois que les autres possibilités de gestion des nuisances sonores se seront révélées inefficaces.

M. LANOY présente le guide de bonne conduite et souligne que l'interdiction des entraînements de nuit y est bien précisée. En conséquence, ce document lui paraît être la bonne réponse à apporter pour régler ce genre de problème. Il souligne que l'ensemble des usagers de la plateforme ont participé à son élaboration et qu'ils sont tous favorables à sa stricte application.

M. AMPHIMAQUE, M. BOUCHERON, M. MOURoux et M. LANOY présents signent le guide de bonne conduite.

5. Questions diverses :

Pas de questions diverses

M. DAIRIEN est très satisfait du travail accompli ; il demande à ce que ce code de bonne conduite soit diffusé à l'ensemble des usagers et qu'il soit signé.

Une copie de ce document devra être envoyée à la Préfecture une fois signé par l'ensemble des usagers.

Un nouveau groupe de travail devra être mis en place dans 6 mois.

La séance est levée.

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,



Jean-Luc DAIRIEN